



ACTUALITÉS DU COMMERCE

MANIFESTE

« UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LE COMMERCE - COMMENT PRÉSERVER L'EMPLOI ? »

Le Conseil du Commerce de France (CdCF) interpelle les candidats aux élections de 2017 sur l'avenir du commerce et fait des propositions concrètes.

Fruit d'un travail collaboratif entre les administrateurs issus des fédérations adhérentes – dont l'UBH – le Manifeste interpelle les candidats **sur la nécessité d'accompagner la triple révolution technologique** que vit actuellement le commerce (e-commerce, numérisation des données et robotisation) afin de préserver la dynamique d'emploi du secteur.

À l'occasion des élections – présidentielles, législatives et sénatoriales – le CdCF alerte les pouvoirs publics, élus et candidats sur l'impact des politiques publiques sur la situation du commerce. Il mène en février et mars une campagne de communication autour de son Manifeste « *Une nouvelle politique pour le commerce – Comment préserver l'emploi ?* », avec notamment 3 conférences de presse thématiques. Les États Généraux du Commerce, le 21 mars 2017, seront l'occasion de débattre des enjeux du secteur dans un monde numérique et d'interpeller les candidats sur leur programme en faveur du commerce.

La secrétaire d'État chargée du commerce a réuni les acteurs – publics et privés – de la revitalisation économique et commerciale des centres-villes dans le cadre d'Assises le 28 février 2017 à Bercy.

Dans le prolongement du rapport sur la revitalisation commerciale des centres-villes (lire *UBH magazine* n°18), qui dresse le constat préoccupant de l'aggravation de la désertification commerciale des cœurs de villes, cet événement visait à croiser l'expérience de diverses parties prenantes (élus, organismes intermédiaires, experts de l'ingénierie et de l'urbanisme).

À travers des exemples réussis de stratégies globales de revitalisation conduites dans différentes communes, les assises

Quelques-unes des demandes du CdCF :

- **l'équité fiscale entre tous les acteurs économiques** pour permettre le développement équilibré de toutes les formes de commerce physique ou digital : fiscalité assise sur la valeur ajoutée, allègement du droit de l'urbanisme commercial pour la rénovation du parc existant, crédit d'impôt investissement numérique, libéralisation de l'ouverture dominicale.
- **des formations aux nouveaux métiers et le développement de l'alternance** (stabilisation du système de financement, exonération de charges sociales, crédit d'impôt pour le contrat de professionnalisation) pour accroître l'intégration des jeunes, la réduction du coût du travail (exonération de charges pour les bas salaires, « barémisation » des allègements de charges, doublement de seuils sociaux),
- **l'allègement du carcan administratif**, avec notamment la simplification du droit du travail, l'obligation de réaliser **des études d'impact** avant l'adoption de nouvelles normes, la valorisation des bonnes pratiques au travers d'une fiscalité incitative.

Le site www.cdcf-elections-2017.com accueille le Manifeste, les vidéos des administrateurs et – au fil de leur transmission – celles des candidats.

ASSISES POUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

ont démontré l'importance d'articuler le commerce avec d'autres leviers (logement, transport, santé, tourisme, etc.) et mis en lumière les outils et professionnels utiles au montage de projets.

Martine Pinville a annoncé le **lancement** :

- **du portail d'information « cœur de ville »**. On y trouve des liens vers les sites Internet des organismes impliqués dans la revitalisation des cœurs de ville. Il recense également les villes engagées dans une stratégie de revitalisation et renvoie vers les descriptions de leur stratégie ;
- **d'un nouvel appel à projets du FISAC** (Fonds d'intervention pour les

Services l'Artisanat et le Commerce). Une enveloppe d'1 million d'€ est dédiée au soutien des opérations collectives de revitalisation commerciale faisant appel à des projets porteurs de partenariats innovants entre acteurs publics et privés, et/ou mettant en œuvre une démarche structurée de management de centre-ville.

En outre, la Ministre a fait part de son souhait de diffuser **une circulaire aux Préfets afin de préciser les principes de fonctionnement** des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) et rappeler les enjeux liés à l'équilibre du commerce.

www.coeurdeville.gouv.fr